

La solution au 9 février passe par les crèches

> Emploi
Le parlement veut prolonger l'aide financière aux places d'accueil extra-familial

> La conciliation entre vies professionnelle et familiale pourrait pallier la pénurie de personnel qualifié

Magalie Goumaz

Une des solutions pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié en Suisse qui risque de s'aggraver avec la votation du 9 février consiste à améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale afin d'augmenter le taux d'activité des femmes. Donc à proposer davantage de places d'accueil extra-familial et à un prix abordable. Durant la session qui s'ouvre ce lundi, le parlement acceptera très probablement de

prolonger de quatre ans le programme d'impulsion de la Confédération en engageant un nouveau crédit de 120 millions de francs jusqu'en 2019.

En fait, seule l'UDC s'y oppose et ne voit pas le lien entre le soutien aux crèches et son initiative «Contre l'immigration de masse», acceptée par le peuple. «Le 9 février a bon dos et commence à servir de prétexte pour faire passer toutes sortes de causes», répond le conseiller national Jean-Pierre Grin (UDC/VD). Il estime qu'une mère ou un père qui gardent leurs enfants ont fait ce choix librement, parce qu'ils en ont envie. «Ce n'est pas parce qu'il y aura encore davantage de places d'accueil qu'ils augmenteront leur taux d'activité. Donc on ne résoudra pas le problème de la pénurie de main-d'œuvre de cette manière», poursuit-il.

L'UDC est plutôt d'avis qu'il n'y a pas lieu de poursuivre cette aide à l'heure où, parallèlement, le Conseil fédéral doit faire des économies. Et Jean-Pierre Grin rappelle qu'à l'origine ce programme d'encouragement à l'accueil extra-familial avait été prévu en 2003 pour une durée de huit ans. En 2011, il a été prolongé une pre-

mière fois pour quatre ans. 450 millions y ont déjà été consacrés. «Nous estimons que cela suffit et qu'il appartient maintenant aux cantons et aux communes de s'investir davantage», poursuit Jean-Pierre Grin, qui plaide aussi pour un allègement des procédures administratives afin de faciliter les solutions d'accueil chez des mamans de jour. «Je connais le cas

Le taux de femmes âgées de 25 à 54 ans qui travaillent à plein-temps s'élève à 59%

d'une dame qui gardait cinq enfants mais a décidé d'y renoncer en raison de différentes tracasseries administratives. A la place, on privilégie la création de structures coûteuses, on nourrit tout un appareil à un point tel qu'on commence à devoir nommer des délégués aux crèches dans les communes.»

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national ne partage pas cette vision. Si elle veut prolonger le programme d'impulsion de la

Confédération pour la création de places d'accueil extra-familial, c'est que la demande existe. «Actuellement, la Confédération ne parvient pas à satisfaire toutes les requêtes. Elle a dû fixer des priorités et répartir les moyens de façon équilibrée entre les régions. Ce qui fait que certains cantons sont maintenant sur une liste d'attente. Et personne ne conteste le fait que la demande va encore augmenter ces prochaines années», assure Jean-François Steiert (PS/FR). Pour son collègue de parti neuchâtelois Jacques-André Maire, la votation du 9 février n'est donc pas un prétexte pour prolonger l'aide aux crèches, «mais un argument supplémentaire».

Le Conseil fédéral, qui soutient cette prolongation, a fait le calcul et constate que tout progrès réalisé en matière d'accueil peut aider à contrer la pénurie de personnel qualifié. Le taux de femmes âgées de 25 à 54 ans qui travaillent à plein-temps s'élève à 59%, contre 90% pour les hommes. En exploitant 20% du potentiel des personnes de cette tranche d'âge, titulaires d'une formation post-obligatoire qui ne travaillent actuellement qu'à temps partiel ou pas du tout, la Suisse dispose-

rait de 143000 postes à plein-temps supplémentaires. Un autre argument plaide en faveur d'un subventionnement des places dans les crèches: le second revenu est souvent avalé par les frais de garde si ces derniers sont trop élevés. De quoi inciter les femmes à ne travailler que partiellement.

Depuis son lancement en 2003, le programme fédéral a permis la création de plus de 43000 nouvelles places d'accueil. Mais 74% des communes suisses n'en proposent toujours pas, ce qui signifie qu'un tiers des enfants n'y a pas accès. Ailleurs, on attend avec impatience le renouvellement des crédits. C'est le cas notamment à Genève. Conseillère administrative de la Ville de Genève chargée de la Cohésion sociale et de la solidarité, Esther Alder indique que l'aide fédérale a déjà permis la création ou l'agrandissement de 20 structures de la petite enfance représentant un peu plus de 1000 places. Une nouvelle tranche de crédits bénéficierait à des projets quasi prêts qui permettraient d'augmenter l'offre de près de 10% d'ici à 2016, alors que 600 places sont encore prévues par la collectivité locale d'ici à la même année.

Le respect du droit de l'enfant étudié à la loupe

> Bilan Des lacunes seront mises au jour

ATS

L'enfant est-il suffisamment entendu en Suisse lors de procédures judiciaires ou administratives? Pour le savoir, le Conseil national a tacitement adopté un postulat d'une de ses commissions chargeant la Confédération de dresser le bilan de la mise en œuvre de ce point de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE).

Le but de ce bilan est de mettre en évidence les bonnes pratiques, mais aussi les lacunes et points faibles. Des recommandations seront ensuite formulées pour améliorer la mise en œuvre de la CDE.

En théorie, les enfants sont davantage entendus, notamment dans les procédures de divorce ou celles de protection de l'enfant. Mais la question reste ouverte quant à savoir si ces dispositions sont «effectivement appliquées», souligne Mathias Reynard (PS/VS), au nom de la commission pour la formation. D'autant plus qu'il y a peu de chiffres ou d'études.

La salle du guet de la cathédrale fait peau neuve

> Genève Les travaux ont duré huit semaines

Des efforts et une insensibilité à l'exiguïté dans les 160 marches en colimaçon que dénombre l'escalade, voilà ce qu'il faut pour atteindre les hauteurs de la cathédrale Saint-Pierre, le point le plus haut du canton de Genève. Nichée dans sa tour sud, la salle du guet a retrouvé une nouvelle jeunesse. Une cure de jouvence qui aura duré huit semaines et coûté quelque 150 000 francs à la Fondation des clefs de Saint-Pierre, laquelle gère la rénovation et l'entretien de l'édifice, propriété de l'Eglise protestante. Lundi, le nouveau visage de cet observatoire a été officiellement dévoilé aux médias, avant que l'accès au lieu ne soit accessible gratuitement au public dimanche 14 septembre entre 12h et 18h.

Les efforts sont récompensés. Si la salle du guet offre une vision panoramique du canton, c'est bien l'histoire du lieu qui intéresse. Aménagée au Moyen Age dans la tour sud, la salle du guet permet de prévenir les Genevois des incendies et des attaques. Dès le XVIIe siècle, les guetteurs peuvent compter sur des «petits canons» pour défendre la cité. En 1825, on y installe même un système permettant de repérer les incendies avec précision dans la campagne genevoise. Un système de tubes

permet de reporter leur visée sur une carte du canton et indiquer avec précision l'emplacement du sinistre. En 1840, Robert Céard – fils d'ingénieur et fondateur du corps de sapeurs-pompiers militaires dont il prit le commandement – fait installer un mécanisme rudimentaire mais ingénieux. Avec un fil de fer, il relie une cloche directement à sa chambre située au Bourg-de-Four. Alors que l'année 1911 marque le départ du dernier guetteur de la cathédrale – «Monsieur Magnin» – 1939 résonne comme celle de la mobilisation où le tocsin datant de 1509 fut sonné pour la dernière fois.

Une opération délicate

Quant à la cure de jouvence, elle a consisté notamment à déplacer le caisson technique, un système hydraulique qui permet de hisser le drapeau au-dessus de la flèche. Volumineuse et lourde (600 kilos), cette machinerie a été remontée d'un niveau. Une opération délicate à plus de trente mètres de hauteur nécessitant l'intervention d'un camion-nacelle. Autre défi, celui lancé par les minuscules fenêtres de 70 centimètres de largeur au travers desquelles le matériel a dû être acheminé.

Olivier Francey

Panorama

Suisse

Resquilleurs répertoriés
Les resquilleurs auront la vie moins facile à l'avenir. Les personnes pincées sans titre de transport valable dans des trains ou des bus risquent d'être répertoriées au niveau national. Suivant le National, le Conseil des Etats s'est prononcé en ce sens. La révision de la loi sur le transport des voyageurs a été adoptée sans opposition. (ATS)

Nouveau centre fédéral

D'ici à la fin du mois d'octobre, l'Office fédéral des migrations ouvrira à Losone (TI) un nouveau centre d'hébergement pour des requérants d'asile récemment arrivés en Suisse. Durant trois ans, ils seront logés dans l'ex-caserne militaire, dotée d'une capacité de 170 lits. (ATS)

Valais

18 ans pour les 4 Vallées

Le domaine skiable des 4 Vallées en Valais est reconduit pour 18 ans. Un accord vient d'être signé en ce sens par toutes les sociétés partenaires. Celles-ci s'engagent également à renforcer leur collaboration. Verbier, Nendaz, Veysonnaz et Thyon sont sorties de l'impasse dans laquelle elles se trouvaient depuis que Télévevonnaz avait dénoncé l'accord des 4 Vallées. (ATS)

Tessin

Legia déboutée

Le Tribunal fédéral a rejeté un recours de la Legia contre une garantie de déficit d'un million de francs accordée par le gouvernement pour la participation du canton à l'Expo 2015 à Milan. (ATS)

PUBLICITÉ

© UBS 2014. Tous droits réservés.



Je suis un incorrigible optimiste.

Connaître ses petits défauts est un avantage, car euphorie et placements ne font pas bon ménage. En effet, une gestion de portefeuille couronnée de succès exige d'analyser le marché, de définir une stratégie de placement et de la mettre en œuvre avec discipline. Vous pouvez donc déléguer la gestion de votre fortune à nos experts l'esprit serein.

Mandats de gestion UBS

Best Bank in Switzerland



Pour en savoir plus:
www.ubs.com/mandats
021 215 84 11

